**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 1 (1913)

Heft: 8

**Artikel:** L'éternelle mineure : [1ère partie]

Autor: Muret, M.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-248601

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

central, c'est-à-dire à rendre brièvement compte de l'activité des sections depuis leur fondation, le rapport de M. de Morsier sur ce sujet, ayant dû être supprimé au dernier moment, faute de temps.

'L'Association suisse comprend actuellement 14 groupes 1 (7 dans la Suisse romande et 7 dans la Suisse allemande) avec un total de près de 2000 membres. Le groupe le plus nombreux est celui de Berne, avec 400 membres. L'activité de ces groupes ne présente pas d'une ville à l'autre de notable variété; partout des conférences, des distributions de brochures, de feuilles volantes, la mise en circulation de journaux, des séances de discussion, des communiqués à la presse, etc., sont considérés comme le meilleur moyen de propagande. La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel travaillent pour obtenir une loi donnant accès aux femmes aux tribunaux de prud'hommes, tandis que Genève a dû faire campagne en faveur de cette même loi, menacée, avant d'être appliquée, par une demande d'initiative, et que Lausanne a échoué dans ses démarches pour obtenir cette loi. A Neuchâtel encore, campagne pour faire appliquer la loi octroyant aux femmes l'éligibilité dans les Commissions scolaires, couronnée de succès par l'élection de 4 femmes socialistes en 1912, et d'une femme de la bourgeoisie, en 1913. Même succès à la Chaux-de-Fonds, où 3 femmes font partie de la Commission scolaire; même travail à Berne, où l'on cherche aussi à faire entrer les femmes dans les Commissions d'Assistance publique. A Zurich, campagne ardente de presse et de conférences contre la loi sur le célibat des maîtresses d'école (loi rejetée, on s'en souvient, par le peuple zurichois, en novembre 1912), et tout récemment, présentation de candidates qui furent élues dans les Commissions scolaires. A noter encore différentes pétitions zurichoises, concernant l'éligibilité des femmes au poste de substitut, la nomination d'une femme comme médecin assistant dans les écoles, l'électorat féminin ecclésiastique, etc. Une pétition concernant ce dernier point a été également adressée au Grand Conseil par le groupe de Neuchâtel. A La Chaux-de-Fonds - qui paraît être un groupe des plus actifs, - une demande a été adressée à la Commission scolaire d'introduire des leçons d'instruction civique dans les classes primaires supérieures de filles comme dans celles des garçons. Enfin le groupe tout neuf de St-Gall vient de pétitionner auprès du Grand Conseil en demandant l'éligibilité dans les Commissions scolaires et d'Assistance publique, ainsi que l'électorat en matière ecclésiastique.

Ce qui est plus intéressant que ce rapide résumé forcément incomplet, c'est de constater que, malgré les différences de mœurs et de législations des cantons suisses, l'activité de nos suffragistes porte partout sur les mêmes points: prud'femmes, commissions scolaires, électorat ecclésiastique là où on ne le possède pas encore... Partout, les besoins sont les mêmes; aucun de nos groupes ne se lance dans de grandes aventures, se bornant d'abord à semer l'idée dans tous les milieux, puis à défendre les droits acquis, ou à réclamer ceux qui constituent le premier échelon de l'échelle que nous avons à gravir. C'est la marche la plus sage, et il est bon de penser que le mouvement suffragiste suisse a une telle unité de vues et d'action.

Mentionnons encore brièvement, en les appuyant, trois propositions présentées à l'Assemblée générale, et qui ont été remises à l'étude des Sections:

1. Représentation de tous les groupes dans le Comité central, actuellement composé seulement de 7 membres. (Proposition de Berne.)

- 2. Création d'un Secrétariat central qui concentrerait les documents, les renseignements, qui serait en relation avec les Secrétariats analogues d'autres pays, et qui pourrait, de la sorte, fournir rapidement l'indication ou l'adresse voulue, à tous ceux qui, pour une polémique de presse, une rectification à faire, une campagne à mener, ont besoin immédiatement du fait précis, du chiffre statistique, et qui perdent à le chercher sans toujours savoir où le trouver, le temps et l'occasion de répondre à l'adversaire. (Proposition de Genève.)
- 3. Création d'un insigne suffragiste suisse. (Proposition de Lausanne.)

Et puis, ce fut charmant de cordialité et d'entrain. M. de Morsier présida avec sa netteté d'esprit accoutumée; M<sup>me</sup> von Arx fit preuve de la plus souriante vaillance, en venant, malgré une récente maladie, parler à l'Assemblée de propagande des *Droits politiques de la Femme*. De nombreux orateurs discutèrent les thèses de M<sup>mes</sup> Girardet et Glättli. Et l'on trouva, quand ce fut fini, que c'était bien dommage de devoir déjà se séparer.

E. GD.

# L'Éternelle Mineure

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté la demande du Comité de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin de venir répéter devant vous la causerie que j'ai faite, il y a un an, à Lausanne, à l'assemblée générale de la Société vaudoise pour le Suffrage. Cette modeste causerie sans prétentions, faite devant un auditoire restreint, ne me paraissait en effet pas mériter l'honneur de passer du domaine cantonal au domaine fédéral et de figurer à l'ordre du jour de votre assemblée générale.

Si j'ai fini par accepter cet honneur périlleux, c'est parce que l'on m'a fait remarquer, qu'à côté des conférences éloquentes et brillantes de ceux et de celles qui ont été dans notre pays les pionniers du suffrage féminin, et qui sont admirablement documentés en ce qui concerne les questions politiques, juridiques, historiques, littéraires et autres du sujet, il y avait place ici pour la voix, moins souvent entendue, de ceux qui, comme moi, sont, de par leur profession, en contact journalier avec la femme, et qui peuvent vous entretenir des faits de la vie de tous les jours et vous faire part de choses vécues.

J'ai donc accepté dans l'espoir, non pas de vous apprendre quoi que ce soit, mais peut-être de persuader par une forte conviction basée sur des faits quelques hésitants, de fortifier les tièdes et les timorés et qui sait? peut-être de convertir à la bonne cause ne fût ce qu'un seul de nos contradicteurs.

Cela dit, je commencerai, si vous le voulez bien, par un examen de conscience, ne serait-ce que pour liquider d'emblée les questions personnelles, toujours haïssables, et satisfaire en même temps la curiosité de quelques-unes de mes auditrices. On m'a souvent posé la question suivante: Comment se fait-il qu'un homme, un médecin, qui ne soigne que des femmes depuis plus de vingt ans, ait pu devenir, au cours de sa carrière, un féministe et un suffragiste? Et les uns de dire en souriant: C'est bien simple, il a été converti par ses malades; et les autres: c'est bien naturel, il n'entend qu'un son de cloche, celui de la femme.

Un de mes amis, qui est un antiféministe impénitent, déclarait

¹ Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Olten, Aarau, Zurich (2 groupes), Winterthour, St-Gall, Le Locle, Sonvillier, Val de Ruz.

¹ Conférence faite à l'assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, à Genève, le 17 mai 1913.

de son côté: Que voulez-vous, il a eu le cœur ému par de malheureuses femmes qui venaient pleurer dans son gilet. Puis, on a parlé aimablement de sénilité. Et d'autres ajoutaient au contraire: Mais non, à voir ainsi toujours de près la femme, la femme souffrante, celle qui se plaint surtout, on devrait en arriver à la détester, à la haïr, à la considérer comme l'ennemi, au lieu de devenir son défenseur et l'avocat de ses revendications.

Eh! bien, Mesdames et Messieurs, ce ne sont certes pas mes malades et leurs arguments qui m'ont converti; en effet, je n'ai guère rencontré parmi elles, sauf quelques rares exceptions, que des ennemies de la femme et du féminisme, tant il est vrai que, dans la vie de tous les jours, si les hommes se soutiennent entre eux, les femmes ont plutôt une certaine tendance à se démolir mutuellement et même à soutenir l'homme contre leurs sœurs. En fait, j'ai surtout vu et je vois tous les jours des femmes même instruites et intelligentes, qui ne demandent qu'à abdiquer devant l'homme pourvu qu'il leur laisse le petit domaine qu'il est convenu de leur abandonner sans contestation, c'est-à-dire la cuisine, le ménage, la toilette et les enfants quand ils sont tout petits.

Quant aux pleurnicheries, j'ai pu répondre sincèrement à mon ami antiféministe que j'en ai toujours eu l'horreur, que je suis cuirassé dès longtemps contre les manifestations de ce genre pour en avoir trop vu, et que mes convictions sont basées bien plutôt sur des constatations objectives que sur des plaintes ou des récriminations directes. D'autre part, j'ai appris à faire la part des exagérations propres aux femmes nerveuses et à me mésier des mouvements de commisération excessive.

Enfin, si j'ai beaucoup entendu l'une des cloches, celle de la femme, il m'a toujours été facile d'entendre l'autre et je m'y suis souvent appliqué, soit en m'écoutant moi même, soit en faisant parler ceux de mon sexe. Cette dernière cloche m'a fait entre autres comprendre que, si l'homme professe d'être dans la vie de tous les jours l'ami et l'admirateur de la femme, il est au fond dans le domaine social, économique et politique, son ennemi-né, et que la femme est souvent sa victime.

Eh bien, malgré cet atavisme masculin, malgré ma méfiance des entraînements du sentiment, je n'ai pu m'empêcher au cours de ma carrière de voir en toute impartialité que la femme est trop souvent malheureuse, soit par sa propre faute, soit par celle de l'homme, ou par celle des lois qui nous régissent et des mœurs qui sont les nôtres; j'ai pu et dû constater que la femme est trop souvent la victime consciente ou inconsciente de graves injustices, et qu'il est dans sa nature ou dans ses habitudes de souffrir passivement et souvent même avec une sorte de fatalisme résigné; de souffrir à la fois plus et moins que l'homme parce qu'elle est à la fois plus sensible et plus altruiste que lui.

Et voilà ce qui a fait de moi un féministe convaincu.

Mais que faut-il entendre par féminisme?

J'entends par féminisme le droit qu'a la femme à une existence personnelle aussi complète que celle de l'homme, le droit de la femme à être maîtresse d'elle-même et de ses actes, à disposer de ce qu'elle possède et de ce qu'elle gagne, aussi bien que l'homme, enfin le droit d'être autre chose qu'un être passif soumis aux caprices de l'homme, une personnalité libre et défendue, cas échéant, contre ceux qui abusent d'elle et de sa faiblesse.

Cette notion du féminisme, on le voit, n'a rien d'agressif, ni de révolutionnaire; elle ne tend qu'à développer la femme en tant que femme.

En fait, que voyons-nous?

Malgré certaines conquêtes brillantes du féminisme, la femme

est encore et toujours l'éternelle mineure: elle n'a pas le droit de disposer complètement d'elle-même, de sa vie, mais elle a par contre le devoir de souffrir pour mettre au monde des êtres qui sont bien évidemment à elle, qui sont sa chair et sa vie, et qui cependant peuvent lui être repris quelquefois d'une manière odieuse.

Elle est souvent malheureuse, pour ne parler que de la vie maritale, parce que l'homme est volontiers dans le mariage une sorte de tyran et de despote, sans d'ailleurs s'en douter, bien souvent. En effet, il poursuit volontiers son existence égoïste, sans songer qu'il y a à côté de lui un être humain, une femme, qui a droit à autre chose qu'à une existence secondaire et qui ne saurait se contenter uniquement d'un certain bien-être, mais qui voudrait, d'une part, de l'affection, et d'autre part, une certaine indépendance. Pour lui, il lui faut avant tout une bonne femme de ménage, qui s'occupe des soins matériels de la maison, des enfants, qui soit toujours là lorsqu'il lui plaît de rentrer et qui lui permette de vivre sa vie à lui de la manière la plus commode et la plus simple; tout sera parfait pour lui si elle réussit à ajouter encore à tout cela une certaine admiration pour tout ce qu'il fait!

On surprend quelquefois grandement un tel homme en cherchant à lui faire comprendre que sa femme n'est pas pleinement heureuse, et qu'elle ne se contente pas d'avoir le nécessaire au point de vue matériel. Il répond en général qu'elle ne manque de rien et il tombe des nues lorsqu'on lui expose qu'elle demande autre chose, plus et mieux.

Ce qui caractérise le mieux, à mon avis, cette tendance le plus souvent inconsciente d'ailleurs de l'homme au despotisme conjugal, c'est cette phrase, parfaitement monstrueuse au point de vue du respect de la personnalité d'autrui, que vous avez entendue comme moi, bien souvent: « Je n'épouserai qu'une très jeune femme afin de pouvoir la former! » On dirait, ma foi, un jeune dieu doué de toutes les perfections, qui va créer sa compagne à son image! Il est vrai d'ajouter que la femme, par une admiration sans bornes et sans critique, fait souvent tout ce qu'il faut pour augmenter le prestige de l'homme vis-à-vis de lui-même.

On voit souvent aussi la femme souffrir de ce qu'elle n'a pas matériellement ce qu'il lui faut pour vivre et faire marcher le ménage: le mari est avare ou parcimonieux; il a de la fortune et n'aime pas à la dépenser, ou bien, il ne possède rien lui-même, mais il administre, pour ne pas dire, il possède ce que sa femme a apporté et dont elle n'a pas, bien entendu, puisqu'elle est l'éternelle mineure, le droit de toucher les intérêts. Et il arrive plus souvent qu'on ne le pense que lui, qui n'a rien, refuse à sa femme le strict nécessaire sur cet argent, qui lui appartient à elle. Ou bien, elle doit supplier et c'est alors une scène pénible chaque fois qu'elle doit demander de l'argent, de son propre argent. N'y a-t-il pas quelque chose d'inouï, de choquant, de révoltant même dans cette disposition du Code civil, qui ne permet pas à la femme mariée sous le régime de l'union des biens, qui est le régime légal, de disposer des revenus de ce qu'elle possède? On me dira qu'il y a déjà un progrès sensible sur l'ancien régime de la communauté des biens sous lequel la femme devait abandonner non seulement ses revenus, mais encore ses capitaux à son seigneur et maître; on dira encore que le nouveau Code civil suisse autorise le régime de la séparation des biens, le seul vraiment équitable. Sans doute, mais encore faut-il le demander et la femme ignorante ne le fait-elle que rarement, et le régime ordinaire, c'est-à-dire le plus fréquent, est-il celui de l'union des biens, qui est absolument à l'avantage du mari, alors

que la loi devrait protéger le plus faible, c'est-à-dire la femme. Mais la loi faite par les hommes, se préoccupe avant tout de garantir à l'homme un certain apport de la femme dans le ménage et sa participation active aux frais de la maison.

Si la femme n'a rien apporté dans le mariage, ou seulement peu de chose, il y a souvent des reproches de la part du mari, des récriminations, des regrets qui sont une humiliation constante pour la femme. Le mari gagne sa vie péniblement, je le veux bien, mais il trouve trop facilement que sa femme est tout au plus bonne à dépenser cet argent acquis avec tant de peine, elle qui ne lui a rien apporté et qui, dit-il, ne fait rien de son côté. Ces propos injustes, ces reproches, il n'existe aucune loi, que je sache, pour les contrebalancer, et la femme souvent ignorante de sa propre valeur, en vient parfois à être persuadée de sa nullité en face du travail de l'homme, elle se considère alors réellement comme une paresseuse, comme un personnage inutile, et voudrait, elle aussi, pouvoir travailler pour apporter sa contribution à la communauté. Une fois de plus, l'homme a su la convaincre de son infériorité à elle.

Et cependant, il serait si facile de remettre les choses au point et de faire comprendre à l'homme que la femme, celle qui fait son devoir, je l'entends naturellement ainsi, qui tient son ménage, sa maison, qui s'occupe de tout chez lui, qui met au monde les enfants, les élève, en fait des hommes, qui lui évite mille tracas, mille ennuis, qui fait en un mot tout marcher, qui est la vraie cheville ouvrière, travaille elle aussi et que son travail, s'il passe inaperçu, n'en a pas moins une très grande importance et une valeur considérable. Je voudrais voir la loi établir le principe de la valeur matérielle et vénale de ce travail de la femme à la maison, je voudrais que le juge puisse, cas échéant, fixer à une somme de tant cet apport journalier ou annuel de la femme; ainsi la femme prendrait conscience de la valeur vénale de ses services, et pourrait dire à l'homme, lorsqu'il lui reproche de ne rien faire: Tu gagnes tant par an ou par jour, eh bien mon travail à moi, mon travail quotidien à la maison, vaut tant, et c'est autant que j'économise dans le ménage.

(A suivre.)

Dr M. MURET.

## COIN DU SUFFRAGE

Le programme du Congrès de Budapest:

Dimanche 15 juin. — Matin: Service religieux, sermon de Mrs. Anna Shaw. — Après-midi: Musique, discours, remise de la bannière chinoise. — Soir: Réception au Musée d'Agriculture. Lundi 16 juin. — Matin: Rapports, travaux. — Après-midi:

Lundi 16 juin. — Matin: Rapports, travaux. — Après-midi: Promenade en voiture dans Budapest. — Soir: Réception par la Ville de Budapest.

Mardi 17 juin. — Matin: Rapport financier. Compte-rendu général du travail dans tous les pays. — Après-midi libre. — Soir: Grande réunion publique.

Mercredi 18 juin. — Matin: Séance administrative. — Aprèsmidi: Réunion de travail des Ligues d'hommes. — Soir: Réunion publique: « Comment le vote a été obtenu dans dix Etats d'Améque ». Promenade au clair de lune sur le Danube.

Jeudi 19 juin. — Matin: Séance administrative. — Après-midi: peut-être une séance pour la jeunesse. — Soir: Réunion publique de la Ligue internationale d'hommes.

Vendredi 20 juin. — Matin: Travaux: « Les partis politiques et les campagnes suffragistes. » — Après-midi: Travaux. —Soir: Gala hongrois.

Samedi 21 juin. - Matin: Travaux.

Les derniers détails:

Parmi les membres du Congrès annoncés jusqu'à présent, se

trouvent des noms de femmes et d'hommes travaillant dans les mouvements intellectuels et sociaux.

Le groupe de la Jeunesse, présidente Flora de Békàssy, qui rendra, pendant le Congrès, les services de « page », prend part aux cours de langues, aux visites et aux inspections, et étudie l'histoire du mouvement féministe des différents pays. Il arrange aussi une soirée avec une pièce de circonstance en faveur du Congrès.

L'importance du Congrès sera augmentée par la circonstance que le IIº Congrès de la Ligue Internationale d'Hommes pour le Suffrage des Femmes siégera simultanément sous la présidence de S. Exc. sir John Cockburn, qui, en qualité de président des ministres de l'Australie, accorda le suffrage aux femmes. Les femmes orientales prendront, pour la première fois, part à un Congrès de suffrage. Mme Ma Hla Cung, chef des femmes bouddhistes de Burmah, qui elle-même est déléguée, sa fille adoptive Mah Nec Nec, des membres du Parlement chinois, et probablement des femmes et des hommes d'autres pays orientaux, sont attendus au Congrès. Les femmes chinoises apporteront une bannière de soie vermeille, sur laquelle est brodée, en caractères chinois, la sentence: « Soutenonsnous mutuellement, car nous travaillons pour un but commun. » Elles font cadeau de cette bannière à l'Union Internationale pour le Suffrage des Femmes.

Tout dernièrement, M<sup>Ile</sup> Rosika Schwimmer, l'infatigable suffragiste hongroise, en nous informant que des personnalités éminentes assisteraient aux séances du Congrès, ajoutait qu'une des excursions projetées sera organisée en vue d'étudier les institutions de l'Etat pour les enfants; celles-ci comptent, grâce à leur organisation supérieure, parmi les plus célèbres d'Europe. Le chef de cette section, le Di Paul de Ruffy, membre du Cabinet, se chargera de tout ce qui concerne cette partie, recevra les visiteurs et les accompagnera lui-même dans le pays. Ceux qui prendront part à cette excursion seront les hôtes des villes visitées.

Comme membre du Congrès, on peut se faire inscrire individuellement ou par corporation. La taxe s'élève à 10 fr. par membre.

Nous sommes en retard pour annoncer que les suffragistes du Michigan ont subi un échec, le 7 avril dernier, et que la loi donnant le droit de vote aux femmes a été repoussée par les électeurs.

Mais leurs adversaires ont été démasqués: ce sont les marchands de vin, les cafetiers, bref, ce qu'on appelle en Amérique « le parti des liqueurs ».

En revanche, en Pensylvanie, les deux Chambres ont voté l'extension du droit de vote aux femmes. La question sera soumise aux électeurs en 1915. — Enfin, le territoire de l'Alaska vient de donner aux femmes le suffrage sans restriction.

D'autre part, M. Chamberlain a présenté au Sénat des Etats-Unis un projet de réforme, qu'i, s'il est accepté par le Congrès, et ratifié par les trois quarts des Assemblées des Etats, sera introduit dans la Constitution américaine. Ce système serait naturellement beaucoup plus rapide que celui qui ést actuellement en vigueur, et qui consiste à gagner chaque Etat, patiemment, un à un, à la cause du suffrage.

Le bill Dickinson, donnant le droit de vote aux femmes dans certaines conditions, a naturellement échoué à la Chambre des Communes. Nous disons naturellement, parce qu'on savait, dans les milieux suffragistes, qu'il n'avait aucun espoir de succès, et que l'on appréciait ainsi à sa juste valeur ce moyen du gouvernement « de donner une fois une chance » à la cause du suffrage, après avoir proclamé que, seule, une mesure gouvernementale pouvait aboutir! Notons toutefois, comme un heureux indice, que la majorité contre ce bill n'a plus été que de 47 voix.

La place nous manque, aujourd'hui, pour étudier à fond, comme nous le voudrions, la brûlante question des suffragettes. Bornonsnous, pour cette fois, à mettre en garde les lecteurs de journaux à manchettes sensationnelles contre des informations dont l'authenticité est souvent fort douteuse! Ainsi que le remarquait très justement une des collaboratrices de la Française, « il ne sera bientôt plus de « faits divers, dans Londres, attaque nocturne, cambriolage, voire « chien empoisonné, qu'on n'en accuse fes suffragettes! Or, la mal- « veillance p'est pas toujours de leur côté, et l'on en vient presque « à se demander si ce ne sont pas leurs ennemis qui exaspèrent